

## MAIRIE DE NOINTEL

### REUNION DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

19h

L'an deux mille vingt-cinq, le douze novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal en session ordinaire sous la présidence de Madame Hélène DUFRANNE, Maire.

**Date de convocation : 07 novembre 2025**

**Présents : Mme DUFRANNE, M. REGNIER, M. DECAUDAIN, Mme FRAISSE, M. THOMAZON, M. MAUROY, Mme MACUDZINSKI, Mme DOMINGOS-FREIRE, Mme GALHARAGUE, M. LANTEZ, Mme PATOU, M. RUMEAU, M. FLORENT, Mme TRANNOY**

**Excusé : M. DEGREMONT (pouvoir à Mme DUFRANNE)**

**Secrétaire de séance : M. LANTEZ**

#### **1/ ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :**

A la demande de Monsieur FLORENT, il est apporté la précision suivante au **point 3/ Futur bâtiment cantine / périscolaire / bibliothèque municipale / salle de santé** : « *Le Conseil municipal valide les superficies proposées pour les différents éléments du bâtiment mais le coût estimé par l'Assistant Maître d'Ouvrage (AMO) est jugé trop élevé par certains conseillers municipaux* »

Cet ajout fait, le compte-rendu de la séance du 07 octobre 2025 est adopté à l'unanimité.

#### **2/ RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DU PAYS DU CLERMONTOIS :**

Madame le Maire donne connaissance aux Conseillers municipaux du rapport d'activités 2024 du Pays du Clermontois, lequel ne donne cependant pas lieu ni à vote, ni à débat.

Madame GALHARAGUE souligne que la commune de Maimbeville a été omise dans la liste des communes dont les écoliers ont profité de séances scolaires au cinéma du Clermontois.

#### **3/ SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024-002 du 18 mars 2024 portant création d'un nouveau « demi-poste » d'ATSEM au 1<sup>er</sup> septembre 2024, incluant également des heures d'entretien des bâtiments et de surveillance sur le temps de la cantine scolaire,

Considérant le départ volontaire de l'agent recruté sur ce poste,

Considérant la diminution des effectifs des maternelles à la rentrée scolaire 2025/2026,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Directeur d'école,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 09 octobre 2025,

Madame le Maire propose au Conseil municipal de supprimer le poste créé en 2024, d'une durée de travail hebdomadaire annualisée de 26,15h et de créer un nouveau poste d'adjoint technique, d'une durée de travail hebdomadaire annualisée de 15,88h pour remplir les missions d'entretien des bâtiments communaux et de surveillance des enfants durant le temps de cantine scolaire,

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les propositions de suppression et de création de postes présentées par Madame le Maire.

A l'occasion de cette discussion, le Conseil municipal est revenu également sur les suites qui ont été données après les remarques formulées par Madame PATOU lors de la dernière séance du Conseil municipal quant aux problèmes rencontrés à la cantine et au périscolaire. Madame le Maire indique avoir rencontré le personnel communal, avoir apporté une réponse aux représentants des parents d'élèves et avoir proposé, lors de la dernière réunion du Conseil d'école, que soit augmenté de 15 minutes la pause méridienne à la prochaine rentrée scolaire, ce qui a été sur le principe accepté.

#### **4/ DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET RELATIVE A L'INTEGRATION DU CITY-STADE DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de Monsieur Olivier GRATTEPANACHE, Conseiller aux Décideurs Locaux de la Direction Générale des Finances Publiques,

Considérant que le city-stade avait été financé par le Conseil Départemental de l'Oise à hauteur de 75%, qui en avait la maîtrise d'ouvrage,

Considérant qu'aucune écriture comptable n'a réintégré l'équipement dans le patrimoine communal,

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'ouverture de crédits, en dépenses et en recettes, à hauteur de 120 000 € (compte 2138/041 en dépenses, compte 1323/041 en recettes).

#### **5/ DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET RELATIVE A LA SUBVENTION COMMUNALE EN FAVEUR DE L'AFR CATENOY/NOINTEL :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la subvention accordée à l'AFR CATENOY/NOINTEL dans le cadre des travaux d'aménagement réalisés à l'occasion du réaménagement foncier est reportée au budget primitif chaque année,

Considérant que cette subvention a été inscrite au compte 65748,

Considérant qu'elle aurait dû l'être au compte 2041582,

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal valide la décision modificative du budget primitif 2025 présentée, à savoir le mouvement de crédits de 4 240 € du compte 65748 vers le compte 2041582.

#### **6/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE POUR LE FINANCEMENT DE LA CLASSE DE DECOUVERTE 2026 :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les élèves de CM1/CM2 partiront, du 31 mai au 06 juin 2026, en classe de découverte à Dolus d'Oléron.

Vu la demande de subvention formulée par Monsieur Alexandre COLAYE, Directeur, pour financer ce voyage,

Considérant qu'en 2024, la commune avait alloué une subvention d'un montant de 3 700 €, Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 3 700 € pour le financement de la classe de découverte 2026.

#### **6/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'US BREUIL-LE-SEC/FITZ-JAMES :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de subvention formulée par le club de football de l'US BREUIL-LE-SEC/FITZ-JAMES pour financer le voyage aux Pays-Bas de l'équipe U13 qui doit participer à un tournoi à Maastricht en mai 2026,

Considérant que le Conseil municipal souhaite aider en priorité le club du FC NOINTEL, A l'unanimité, la subvention sollicitée par l'US BREUIL-LE-SEC/FITZ-JAMES n'est pas accordée.

#### **7/ VENTE DE L'ANCIEN TRACTEUR COMMUNAL :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'achat d'un nouveau tracteur Kubota suite aux pannes de plus en plus récurrentes de l'ancien tracteur John Deere, immatriculé 7963 WZ 60, mis en circulation en septembre 1994,

Considérant que ce vieux tracteur n'est plus utilisé,

Madame le Maire propose au Conseil municipal de le mettre en vente, sous la forme d'enchères cachées, comme cela a déjà été réalisé par le passé pour différents véhicules communaux.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la proposition de Madame le Maire de mettre en vente l'ancien tracteur communal.

#### **8/ VENTE DES ANCIENNES TABLES ET CHAISES D'ECOLE :**

Vu la délibération du Conseil municipal n°2022-013 du 03 mars 2022 fixant le prix de vente d'anciennes tables d'école à l'occasion d'une vente organisée le 19 mars 2022,

Considérant que toutes les tables n'ont pas été vendues,

Madame le Maire propose au Conseil municipal de remettre en vente les anciennes tables de l'école toujours à disposition.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la proposition de Madame le Maire de remettre en vente ces anciennes tables et chaises et acte les tarifs suivants :

- Anciennes chaises : 5 €
- Anciennes tables simples 2 places sans siège : 10 €
- Anciennes tables 1 place sans siège : 2 €
- Anciennes tables 1 place avec siège fixe et réglable : 10 €
- Anciennes tables 2 places avec sièges : 10 €

Le Conseil municipal décide que l'ensemble de la recette, récoltée via la régie de recettes diverses instituée par arrêté municipal n°2021-068 du 02 septembre 2021, sera reversée sous forme de subvention à la coopérative scolaire de Nointel.

## **9/ ORGANISATION DES JEUX INTERVILLAGES 2026 :**

Considérant que 2026 marquera les vingt ans des Jeux Intervillages du Clermontois,  
Considérant que toutes les communes les ont organisés au moins une fois,  
Sur proposition de Madame MACUDZINSKI, le Conseil municipal décide d'instituer une commission municipale chargée d'étudier la faisabilité (financière, technique ...) de candidater à l'organisation des Jeux Intervillages 2026 et composée de Mme MACUDZINSKI, Mme DUFRANNE, M. REGNIER, Mme DOMINGOS-FREIRE, Mme GALHARAGUE, M. LANTEZ, M. FLORENT, M. RUMEAU, Mme TRANNOY.

## **10/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- Informations diverses :
  - o Organisation du repas des aînés (samedi 29 novembre 2025) et du Noël des enfants (19 décembre 2025)
  - o Les vœux de la commune de Nointel ont été fixés au vendredi 16 janvier 2026 à 19h.
- Questions/remarques de Monsieur MAUROY :
  - o « *Revoir le règlement du cimetière* » : Monsieur MAUROY souhaiterait que soit revu le nombre de places par concession. Il lui est répondu que cette question serait remise à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal, après renseignements pris sur la législation en la matière.
  - o « *Remerciements adressés à Monsieur REGNIER pour avoir fait nettoyer les fossés en amont du village, évitant ainsi le ruissellement dans le village* ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

A Nointel, le 13 novembre 2025

Le Maire,  
Hélène DUFRANNE

